



Critères Minimaux de Recevabilité à l'ED-STI-ENIT d'un dossier de candidature à l'Habilitation Universitaire

La recevabilité scientifique d'un dossier de candidature à l'habilitation universitaire, n'est accordée par la Commission d'Habilitation Universitaire de la spécialité concernée, que si les conditions minimales suivantes sont remplies (Chaque commission peut exiger un **supplément** de critères):

1. Le dossier de candidature comporte au moins quatre (4) articles de recherche parus ou acceptés dans des revues scientifiques spécialisées, indexées dans ISI Thomson Reuters ou Scopus. Parmi ces articles, deux au moins sont à Facteur d'Impact. En outre:
 - Ne sont comptabilisés que les articles dont le contenu n'est pas dans la thèse de doctorat du (de la) candidat(e) ;
 - Un article dont le nombre de signataires dépasse trois (étudiant chercheur, MA, MC ou Pr) peut ne pas être comptabilisé comme un article entier.
2. Le candidat doit avoir présenté au moins deux fois ses travaux dans des conférences de la spécialité.
3. Le(a) candidat(e) a assuré l'encadrement de deux (2) mastères de recherche soutenus. (Dans certaines commissions, l'encadrement de trois (3) Projets de Fin d'Etudes d'Ingénieur contenant une composante recherche peut être équivalent à l'encadrement de deux (2) mastères de recherche.)
4. Le dossier de candidature comporte la production pédagogique (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP) du candidat qu'il considère comme la plus significative en terme d'apport personnel et contenu.

Tout document contenu dans le dossier de candidature et comportant du "plagiat" conduirait à la prise des sanctions selon la réglementation en vigueur.

l'ED-STI-ENIT
Avril 2016